

CONTRAT DE LOCATION

Entre : Municipalité de Vallée-Jonction
259, rue Jean-Marie Rousseau
Vallée-Jonction QC G0S 3J0
(ci-après nommé le *Locateur*)

Et :

Nom complet

Adresse

Ville et code postal

Téléphone

Adresse courriel

(ci-après nommé le *Locataire*)

DESCRIPTION DES PRODUITS OFFERTS/EXPOSÉS (S.V.P. VEUILLEZ NOUS TRANSMETTRE UNE PHOTO)

IMPORTANT : Dans un souci d'offrir une grande variété de produits, notez que nous favoriserons la diversité et l'unicité des produits.

CHOX DEL'EMPLACEMENT

Type de table	Grandeur	Inclusions Panneau	Électricité	Prix	Choix du Locataire
Table de coin (mur)	12 pieds	1	Oui	55.00 \$	
Table le long du mur,	8 pieds	1	Oui	50.00 \$	
Table le long du mur	6 pieds	1	Oui	45.00 \$	
Table de coin (allée)	12 pieds	0	Non	45.00 \$	
Table d'allée	8 pieds	0	Non	40.00 \$	
Table d'allée	6 pieds	0	Non	35.00 \$	
Panneau additionnel (pour les tables situées le long d'un mur)				5.00 \$	
Nappe noire				10.00 \$	

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour réserver un espace, le Locataire doit remplir le Contrat de location de table et le transmettre accompagné du paiement. Les inscriptions seront confirmées lors de la réception du paiement.

ATTRIBUTION DES TABLES

L'attribution se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi. Si l'espace demandé par le Locataire n'est plus disponible, le Locateur prendra entente avec le Locataire pour le choix d'un nouvel espace et un ajustement du paiement sera effectué.

PAIEMENT

Le Locataire fera le paiement, en un (1) seul versement en émettant un chèque à l'ordre de la Municipalité de Vallée-Jonction. Il postera le chèque et le contrat dûment rempli au 259, rue Jean-Marie-Rousseau à Vallée-Jonction QC G0S 3J0 avant le 15 novembre 2024.

ENGAGEMENT DU LOCATEUR

- Le Locateur rendra la salle d'exposition disponible le vendredi 6 décembre 2024, en soirée de 18 h à 21 h, pour permettre aux locataires de faire l'installation de leur table.
- Le Locateur organisera un service de cantine sur place lors durant l'événement.

ENGAGEMENT DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à occuper sa table durant toute la durée du marché de Noël soit le samedi de 9 h 30 à 16 h et le dimanche de 9 h 30 à 15 h. Il lui est interdit de « ramasser » ses produits avant la fermeture du marché.

Le Locateur par :

Le Locataire par :

Eric Tardif, coordonnateur loisirs et culture

Nom du locataire en lettre moulée sous la ligne
Signature du locataire au-dessus de la ligne

RÉVERSÉ À LA MUNICIPALITÉ

Date de réception de l'inscription et du paiement : _____

Paiement : _____

\$

Chèque

Comptant

Numéro de la table réservée

Panneau additionnel